LILLE

AVIS A NOS CLIENTS, CORRESPONDANTS DÉPOSITAIRES

Il est obligatoire pour toute personne remettant un ordre de publicité destiné à notre journal, à nos bureaux ou à l'un de nos représentants, quel qu'il soit (correspondants, dépositaires, etc...), de se munir de sa carte d'identité dont le numéro doit être inscrit au bas de chaque ordre contenant la publicité à insérer.

D'autre part, nous invitons nos clients qui nous transmettent leurs ordres par correspondance, à inscrire très exactement leurs nom et adresse.

Le Dimanche à Lille

LIGUE RÉPUBLICAINE DU BIEN PUBLIC. — Représentation au Théâtre Sébastopol des « Crochets du Père Martin », à 14 h. 30.

BIBLIOTHÈQUES DE QUARTIERS. — Ouvertes de 10 h. à 11 h. 30.

CIMETIÈRES. — Ouverts de 8 h. 30 à 11 h. 45 et de 13 h. 30 à 17 h. 15.

BAINS MUNICIPAUX. — Ouverts de 8 à 12 h.

SPORTS ET SPECTACLES. — Voir rubrique spéciale.

PHARMACIENS DE SERVICE

Lille. — MM. Vanbockstael, 53 bis, boulevard de la Liberté ; Limosin, 81, rue des Postes ; Delannoy, 19, place Philippe Lebon ; Bury, 47, rue St-Sauveur ; Mlle Défossez, 27, rue de Roubaix ; Mme Borel, 33, rue du Faubourg d'Arras.

Fives-Hellemmes. — MM. Lefebvre, 52, rue Pierre Legrand (Fives) ; Hosteaux, dimanche matin seulement), 116, rue Eugène Jacquet.

St-Maurice-Croisé-Laroche. — M. Bertrand, 47, rue du Buisson.

La Madeleine. — M. Gervois.

St-André. — M. Legrand, de 9 h. à 11 heures.

Cantelou-Lomme-Lambersart. — M. Balleux, angle des avenues Becquart et Pottier, Lambersart (Canon d'Or).

Loos. — M. Carrez.

Thumesnil. — Mme Borel, 33, rue du Faubourg d'Arras.

Ronchin. — M. Dewailly (dimanche matin seulement).

Marcq st Marquette. — M. Pihen.

Le Docteur P. LAMELIN
7, rue de Douai, fera ses consultations 312, **rue Solférino.** Téléphone 532.48 34127

LES NOUVELLES DE LA VILLE

ACCIDENTS DE CIRCULATION

Jeudi à 9 h., un accrochage s'est produit, angle de la rue Léon-Gambetta et de la rue Saint-Pierre-Saint-Paul, entre deux attelages conduits par les nommés Prévost Maurice, 39, rue Henri-Ghesquières, à Emmerin, et Suimon Camille, au service de l' « Indépendante », boulevard Montebello. Dégâts matériels.

— A 16 h. 45, M. Delamare Louis, 77 ans, rue du Port, 9, à Lille, qui avait été culbutué sur la chaussée, rue de l'Hôpital-Militaire, par un cycliste inconnu, a été reconduit chez lui en voiture d'ambulance.

PILLAGE ET RECEL

Les nommés Bernast Marcel, 34 ans, grutier, 218, rue des Bois-Blancs, et Gailliaert Raymonde, 25 ans, épouse du précédent, ont fait l'objet d'un procès-verbal pour pillage du café tenu, 197, même rue, par M. Fouteret. Des ustensiles de cuisine, de la vaisselle, des draps, une pendule, etc., ont été retrouvés chez les sus-nommés, qui ont été laissés libres.

— D'autre part, la dame Vasseur, née Dumoulin Marcelle, 27 ans, ouvrière de filature, 57, rue Championnet, et la dame Verdonckt, née Dumoulin Marcelline, 27 ans, ouvrière de filature, 218, rue des Bois-Blancs, ont fait l'objet d'un procès-verbal pour recel et ont été laissées libres également.

LA HAUSSE ILLICITE

Le nommé Caliré Moïse, marchand de cycles, 24, rue du Long-Pot, a également fait l'objet d'un procès-verbal pour vente de chaines de vélos au prix de 36 francs alors que le prix imposé est de 26 francs.

— La firme Radio-Lumière, rue de Béthune, a également fait l'objet d'un procès-verbal pour hausse illicite. Cette firme vend aux prix de 5.000 fr., 4.500 fr., 5.000 fr., 5.000 fr. et 4.500 fr., des appareils de T.S.F. qui, d'après les renseignements recueillis, doivent être vendus aux prix imposés de 2.550 fr., 2.875 fr., 2.600 fr., 3.550 fr. et 2.650 francs.

RESPECTEZ LA POLICE

Ont été déférés au Parquet :

Doudelet Georges, 52 ans, perceur, 25, rue Paul-Doumer, à La Madeleine, pour outrage par paroles au gardien de la paix Halart Louis.

— Decan Georges, 32 ans, charbonnier, 38, rue Saint-Amé, à Lille, également pour outrage par paroles au gardien de la paix Gabriel Emile.

LE CHAPITRE DES VOLS

Des enquêtes sont ouvertes sur plaintes de :

M. Bottiaux Maurice, représentant, 70, rue de Tournai, pour vol de sa motocyclette, commis le 8 novembre 1939, à l'Arsenal, rue de Condé.

— M. Carpentier Henri, 35, rue de l'Alcazar, pour vol de sa bicyclette valant 1.800 fr., commis le 23, face à l'hôtel de France, rue des Buisses.

— M. Alexandre Emile, 1, avenue des Lilas, à **Lambersart,** pour vol de sa bicyclette, commis le 28, vers 16 h. 30, sous le passage centenaire, rue Faidherbe. Préjudice : 1.500 fr.

— M. Mahieu Kléber, rue Paul-Doumer, cour Nestre, 3, à **Loos,** pour vol d'un vélo usagé, commis vers 20 h., rue Jules-Breton. Préjudice : 200 francs.

— M. Beaumont Michel, 151, rue d'Arras, pour vol de sa bicyclette valant 600 fr., commis hier, entre 12 et 13 h., dans la cour du restaurant « Au Chapon de Bruges », place Jeanne-d'Arc.

— M. Noël Alfred, demeurant à **Wimille** (P.-de-C.), pour vol de deux paquets de linge valant ensemble 5.167 fr., commis jeudi, entre 15 et 20 h. 15, dans son automobile en stationnement rue de Béthune.

— Mlle Delebecque Jeanne, 183, rue des Postes, pour vol de sa carte de pain, commis jeudi, à la boulangerie, 216, rue des Postes, où elle se faisait servir. Cette carte est au nom de M. Michiel Julien, et porte le numéro 53.164.

COUPS RÉCIPROQUES

MM. Delebecque Louis, contrôleur des tramways Mongy, 204, rue de la Rianderie, à Marcq-en-Barœul, et Jorio Jules, représentant, 20, rue du Curé, à Roubaix, pour coups réciproques, ont été invités à présenter un certificat médical.

CARREAUX BRISÉS

M. Delhez Joseph, cabaretier, 31, rue de Douai, a porté plainte pour bris de huit carreaux valant 150 fr., commis au cours de la nuit, aux vitres de son café.

En vue de l'application prochaine de la nouvelle organisation du ravitaillement

M. Paul DEHOVE, Maire de Lille, vient de prendre l'arrêté ci-après :

« Nos arrêtés des 28 et 29 octobre portant le premier, Consignation, le second, Réquisition de différents produits et denrées soumis à des mesures de rationnement, sont abrogés en ce qui concerne tous les produits et denrées sans distinction, énumérés auxdits Arrêtés. »

Le prix de la viande

La Mairie communique :

En vue de protester contre l'augmentation injustifiée du prix de la viande, les marchands bouchers détaillants de Lille et environs ont tenu cette semaine une réunion, au terme de laquelle ils ont adopté l'ordre du jour ci-après :

« Les bouchers de la Ville de Lille et environs, réunis en Assemblée générale, le mardi 26 novembre 1940, dans le but d'aider les services publics à lutter contre la hausse illicite des prix, décident qu'à partir de ce jour, ils sont fermement résolus à ne plus acheter de viande à d'autres prix que ceux fixés par l'arrêté préfectoral du 18 octobre 1940, et donnent mission à leurs dirigeants pour qu'une collaboration active s'établisse avec les services publics, pour que le ravitaillement normal ne soit pas entravé ».

On se souvient à ce propos, qu'un arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 18 octobre 1940, a fixé comme suit les prix maxima de la viande :

Prix à la production, prix en cheville : Bœuf, 10 fr., 18 fr. ; vache, 8 fr. 50, 17 fr. ; taureau, 8 fr. 75, 17 fr. ; mouton et brebis, 10 fr., 21 fr. ; agneau, 12 fr., 25 fr. ; porc, 15 fr., 22 fr. 50.

Quoique cet arrêté soit toujours en vigueur, des marchands peu scrupuleux s'ingénient, par tous les moyens, à en tourner les dispositions.

Averti de ces faits, M. Paul DEHOVE, Maire de Lille, fait connaître qu'il vient de rappeler à ses services ses instructions précédentes et il souligne que toute hausse illicite fera l'objet de procès-verbaux, qui seront, immédiatement, envoyés aux fins de poursuite à M. le Procureur de la République.

CARNET

Monsieur BAUCHER, Hôtel des Postes et Madame font part du mariage de leur fils, Capitaine du 7e Génie, avec Mlle Madeleine RANDON.

La cérémonie a eu lieu à Vergèze (Gard), le 18 Novembre 1940.

Denain, Hôtel des P.T.T. 760

LES MARIAGES DE LA SAINT-ÉLOI

24 couples furent unis samedi par M. Coolen

Les grandes fêtes sont souvent retenues par les futurs époux comme période de leur union, Saint-Eloi — fête des Noirs — connaît cette coutume. Les Métallurgistes, en particulier, choisissent la date où ils célèbrent leur patron, pour s'unir à l'élue de leur cœur. Cette année, M. R. COOLEN, adjoint au Maire, à qui revient la charge de célébrer les mariages, vit défiler devant lui deux douzaines de couples, chiffre respectable en ces temps, bien que de beaucoup inférieur à celui des années précédentes.

Les toilettes n'étaient pas, cette année, aussi flamboyante que de coutume, mais dans la simplicité de leur tenue, les mariées n'étaient pas moins ravissantes.

Aux uns et aux autres, M. R. Coolen donna quelques conseils « paternels », exposant l'importance de l'acte qu'ils accomplissaient. A tous il eut une parole aimable, et le sympathique adjoint n'oublia pas les bons mots.

Puis, bras dessus-bras dessous, les jeunes époux et leurs familles s'en allèrent fêter agréablement cette union, par la traditionnelle réunion familiale, coutumière à cette cérémonie.

AVIS AUX FAMILLES DES TRAVAILLEURS EMBAUCHÉS en ALLEMAGNE

La Mairie de Lille nous communique :

L'Administration allemande vient d'autoriser le transport de colis postaux, d'un poids maximum de 5 kilos, pour les ouvriers du Nord de la France qui ont été embauchés en Allemagne.

L'expédition pourra être faite tous les deux mois et le dépôt du colis en gare s'effectuera le 5 du mois de l'envoi (si le 5 était un dimanche, ce dépôt serait reporté au lendemain.

La première expédition aura lieu le 5 décembre.

Les colis ne pourront contenir que des vêtements, du linge, des objets de toilette et des vivres à l'exclusion de toute correspondance.

Il est permis de joindre du tabac (25 cigarettes ou 10 cigares ou 50 gr. de tabac à fumer).

Outre l'adresse complète du destinataire, les colis devront être revêtus de la mention suivante encadrée de rouge :

« *Arbeiterpaket, aus dem besetzten nordfranzosischen Gebiet* ».

L'expéditeur devra remettre à la gare, avec le colis, une attestation d'embauche en Allemagne qui lui sera délivrée par le Service du Contrôle de la Main-d'Œuvre (Hôtel de Ville, 3e pavillon, 2e étage).

Il est recommandé aux familles de conserver le présent avis, qui ne sera pas renouvelé et qui leur servira de marche à suivre chaque fois qu'elles auront à effectuer un envoi de colis.

COURS MUNICIPAUX PROFESSIONNELS

M. P. Dehove, Maire de Lille, fait connaître que les Cours professionnels municipaux reprendront à l'Institut Diderot, à partir du dimanche 1er décembre, pour les professions suivantes : Ajustage, Tour, Forge, Soudure, Modèlerie, Impression typographique, Composition typographique.

Ces cours préparent en trois années au Certificat d'aptitude professionnelle. Leur fréquentation est obligatoire pour les apprentis et jeunes gens de 14 à 18 ans.

Les inscriptions seront reçues à l'Institut Denis-Diderot, boulevard d'Alsace, à Lille, le dimanche 1er et le dimanche 8 décembre, de 10 à 12 h. ; l'horaire des cours sera donné en même temps aux élèves.

Au Tribunal Correctionnel

Les vols de bicyclettes

André Vauleux, 18 ans, magasinier à *Lille*, a dérobé une bicyclette le 28 septembre, machine qui a été recélée par Yvonne Oomhouck. Le voleur a été condamné à 4 mois d'emprisonnement ; la recéleuse, à un mois d'emprisonnement avec sursis.

— Edouard Boulogne, 52 ans, tisserand à *Loos*, a également dérobé deux bicyclettes dans le courant du mois de mai, ainsi qu'une lessiveuse. Le Tribunal l'a condamné à un mois d'emprisonnement et à 25 fr. d'amende.

— Trois mois d'emprisonnement avec sursis à Henriette Vanderbrecht, épouse Tirlemont, bobineuse, domiciliée à *Houplines*, plus une amende de 25 fr. Elle avait dérobé en mai dernier deux bicyclettes, qui furent retrouvées en la possession d'André Goujon, 41 ans, domicilié également à Houplines. Celui-ci a été condamné à 15 jours d'emprisonnement.

A propos de fonds de commerce

Un certain nombre de personnes comparaissaient devant le Tribunal correctionnel de Lille sous l'inculpation d'extension illicite de fonds de commerce. Un décret du 9 décembre 1939 a en effet précisé qu'il était interdit d'ouvrir un nouveau commerce sans autorisation et d'étendre celui existant déjà.

Cinq contrevenants ont été condamnés à cent francs d'amende, deux autres à 25 fr. d'amende. Il y eut acquittement pour deux prévenus.

LA VIE CHÈRE

A *Hem*, le 19 juillet, Arthur Demacker, 20 ans, apprêteur à *Roubaix*, dérobait dix kilos de pommes de terre et de poires. Il a été condamné à un mois d'emprisonnement avec sursis.

A LA DOUANE

Pour avoir frauduleusement introduit 5 kilos de tabac étranger, Raymond Vanneste, 18 ans, domicilié à *Roubaix*, et Henri Testelin, 40 ans, ajusteur à *Roubaix*, ont été condamnés à 6 jours d'emprisonnement et à une amende de 550 francs.

LES TUBERCULES

Un mois d'emprisonnement à Plateau Oscar, 23 ans, manœuvre à *Roubaix*, qui a frauduleusement soustrait à *Croix*, le 12 juillet dernier, 20 kilos de pommes de terre.

PENDANT L'ÉVACUATION

Profitant des événements de mai dernier, Jérôme Scheers, domicilié à *Quesnoy-sur-Deûle*, dérobait des victuailles et de la vaisselle. Il a été condamné à 4 mois d'emprisonnement avec sursis et à une amende de 25 francs.

— Egalement à la même époque, Dekens François, 31 ans, vernisseur à *Lomme*, s'emparait d'un balai, d'une scie, d'une lessiveuse, de la vaisselle et d'une certaine quantité d'essence. Le Tribunal l'a condamné à un mois d'emprisonnement.

RESPECTEZ L'AUTORITÉ

Un mois d'emprisonnement à Alphonse Oosterlynck, 33 ans, charbonnier à *Lille*, pour avoir outragé un gardien de la paix le 25 novembre. Il a en outre encouru une amende de 5 fr. pour la contravention d'ivresse.

BIEN D'AUTRUI

Deux mois d'emprisonnement à Henriette David, 21 ans, domicilié à *Lomme*, et à sa sœur Olga, pour vol de diverses marchandises le 10 novembre 1940.

— Deux mois d'emprisonnement avec sursis et 25 fr. d'amende à Suzanne Verrupen, épouse Prieur, 26 ans, de *Roubaix* pour vol d'une bicyclette de dame le 2 juin.

LA RÉOUVERTURE DES COURS A LA MAISON DES AMICALES

Ainsi que nous l'avons annoncé, la Fédération des Amicales d'Anciens Elèves de l'Enseignement public de Lille a décidé la réouverture de ses cours artistiques et littéraires, éducation physique, travaux pratiques, arts ménagers, couture, hygiène médicale, natation, etc..., sous le patronage de la Ville de Lille et la bienveillante autorité de l'Inspection Académique qui ont bien voulu assurer le groupement de tout leur appui.

Rappelons que ces cours, absolument gratuits, sont réservés aux élèves et aux anciens élèves des écoles publiques de la ville inscrits comme membres ou pupilles de l'Association Amicale de l'Ecole qu'ils ont quittée. Exactitude, obéissance et travail seront exigés des participants.

Les premiers cours réouverts sont ceux d'éducation physique, sous la direction de M. Delannoy, professeur diplômé. Ils ont lieu à la Maison des Amicales, 7, place Sébastopol, aux jours et heures suivants : les dimanches matin, de 9 à 10 h. 15 pour les garçons ; de 10 h. 30 à 12 h. pour les filles ; les jeudis après-midi : de 14 à 17 h. 15 pour les filles et de 15 h. 30 à 16 h. 30 pour les garçons. Les premières séances ont eu lieu dimanche et ont été suivies par de nombreux élèves.

Très prochainement se réouvriront les cours artistiques et littéraires : Diction et Déclamation, professeur M. Cottinet, régisseur au Grand-Théâtre, assisté de Mlle Lucienne Morant, 1er prix du Conservatoire ; Chant et Chant d'ensemble, professeur M. Marichez qui fut professeur intérimaire au Conservatoire ; Solfège et Piano, professeur Mme Rogier, 1er prix du Conservatoire. A la suite se rétabliront les autres cours.

Le Président de la Fédération, appuyé par M. l'Inspecteur d'Académie, adresse un appel à Mmes les Directrices et MM. les Directeurs de nos écoles, ainsi qu'aux présidents des 55 associations d'anciens élèves de la ville, pour qu'ils portent à la connaissance des intéressés la réouverture des cours de la F.A.L. qui seront si profitables aux élèves et aux anciens élèves pour le perfectionnement de leur éducation et de leur culture.

CAISSE D'ÉPARGNE DE LILLE

Les opération du 25 au 29 novembre s'élève à : versements, 533.774 fr. remboursements, 464.628,30 ; différence en faveur des versements : 69.145,70.

La Caisse d'Epargne informe ses déposants que ses succursales seront rouvertes à partir du 1er décembre.

Sociétés et Comités

SYNDICAT DES DROGUISTES DETAILLANTS DU NORD. — Les adhérents sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu dimanche 1er décembre, à 15 h. 45, au siège, Café du Pélican, Grand'Place, salle du 2e étage.

LILLE AU TEMPS DE LA BONNE COMTESSE JEANNE

et de ses successeurs de 1214 à 1384

III

Après avoir narré en de précédents articles ce que fut l'origine de notre cité aux temps Mérovingiens d'abord, aux débuts du Moyen-Age ensuite, sous Bauduin Ier et ses successeurs, puis sous la maison « d'Alsace », nous avons dit comment sous Ferrand de Portugal, le roi Philippe-Auguste prit d'assaut notre ville et y sema la ruine et la désolation.

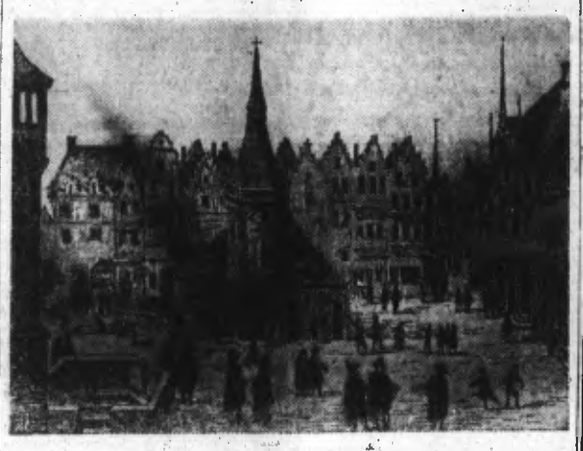

La Fontaine aux Changes, et la Place du Marché, sur l'emplacement de la Vieille Bourse et de la Grand-Place actuelle, en 1270. (Ph. Arch.)

Lille, avons-nous dit, fut à cette date, en 1213, à moitié brûlée et détruite et le château du Buc, embryon de la cité, situé sur l'emplacement actuel de la Basilique de N.-D. de la Treille, fut démantelé.

Nous allons voir maintenant comment, sous l'égide et l'impulsion d'une femme courageuse, que la reconnaissance populaire surnomma « la bonne Comtesse », la ville se releva rapidement de ses ruines, reprenant vigoureusement son essor vers des destins meilleurs.

Sous le gouvernement actif de Jeanne de Lille

Le Comte Fernand prisonnier, laissait derrière lui une femme intrépide au grand cœur qui, consciente de ses devoirs envers ses sujets, entreprit immédiatement de relever la cité si éprouvée. La Comtesse **Jeanne - de - Constantinople** était la fille du Comte Bauduin IX, devenu empereur de Constantinople et tué dans une bataille contre les Bulgares. Elle fit tant et si bien pour notre ville que l'Histoire a immortalisé son nom en la dénommant « la bonne Comtesse **Jeanna de Lille.** »

On peut regarder cette noble femme comme la seconde fondatrice de Lille. Dès 1214, sous son impulsion ardente, les Lillois, gens industrieux et persévérants, attachés à leur sol natal, se mirent à l'œuvre. Ils trouvèrent dans les dons en espèce de leur suzeraine, d'une part, dans le travail et le négoce, d'autre part, les ressources nécessaires à la reédification de chaque demeure. Et bientôt, les rues étant déblayées, les immeubles reconstruits, l'ancienne prospérité ne tarda pas à reparaître.

La Comtesse Jeanne dota en outre la ville de plusieurs institutions charitables. C'est elle, notamment qui, dans le faubourg de Fives, fonda en 1216, l'**Hôpital Saint-Sauveur,** en 1233 la première **Halle Echevinale,** qui fut pendant quatre cent cinquante ans, le siège de notre Conseil Communal, le théâtre de notre vie municipale : en 1236, un hôpital situé près de son palais, placé sous l'invocation de la Vierge, mais désigné par le peuple reconnaissant sous le nom d'**Hospice Comtesse.** Cette institution existe encore sous son nom primitif, de même que l'Hôpital Saint-Sauveur ; elle illustre le nom de sa fondatrice, et fut pourvue à l'époque de bénéfices spéciaux : exemption d'impôts, droit de pêche dans la Deûle, propriétés de moulins à eau à Wazemmes, de moulins à vent, etc...

Jeanne de Lille institua encore les « Tournois de l'Epinette », jeux guerriers qui aurent pour but de réveiller les instincts belliqueux du peuple et de la noblesse, des léproseries ou maladreries, hors de la ville, pour soigner la lèpre, maladie commune au Moyen-Age.

Enfin, la bonne Comtesse réorganisa l'Echevinage, ou conseil de la commune, sur des bases nouvelles qui, s'inspirant de vues larges et généreuses, issues d'une politique habile, subsistèrent pendant de nombreux siècles. Le Conseil Echevinal qui nommait son Magistrat était composé de 25 membres. Cette réforme date de 1235.

Jeanne de Lille eût à lutter contre un usurpateur, Bertrand de Rains, qui, profitant d'une ressemblance frappante, prétendit être son père Bauduin IX, « non tué — disait-il — par les Bulgares ». L'usurpateur fut confondu devant le Roi de France Louis VIII. Le fourbe prit la fuite, mais, arrêté en Bourgogne, il fut ramené à Lille, avoua son forfait, et fut exécuté devant le Palais de la Salle, après avoir été traîné nu sur une claie, dans les rues de Lille.

Disons encore que les dernières années de la bonne Comtesse furent consacrées à compléter les libertés publiques de la Flandre, et qu'elle décéda le 5 Décembre 1244, à l'Abbaye de Marquette, qu'elle avait fondée sur les bords de la Marque, en 1233.

Le second agrandissement de Lille

C'est sous le gouvernement du successeur de Jeanne de Lille, sa sœur, **Marguerite de Constantinople (1244-1280),** qu'eût lieu le second agrandissement de notre ville. On construisit alors un mur épais flanqué de tours et fortifié avec art à chacune des huit portes ayant nom : Saint-Pierre, de Courtrai, des Reigneaux, de Fives (celle-ci subsista au bout de la rue de ce nom, jusque 1924), de Saint-Sauveur, des Malades, du Molinel et de Weppes. Le pourtour de la ville englobait une superficie de 80 hectares avec tout le Vieux-Lille, plus les paroisses Saint-Maurice, Saint-Sauveur et le quartier de la rue Esquermoise, de l'actuelle Grand'Place, de la rue des Poissonceaux, allant jusque la Deûle.

C'est sous Marguerite de Constantinople que furent instituées également en 1270, la « **grande Procession de Lille** », qui persiste jusque la Révolution, et la « **Foire de Lille** », **en 1271.** Cette foire durait cinq jours. Elle était avant tout commerciale et l'on y venait de loin pour négocier. Mais une partie récréative y était adjointe où bateleurs, jongleurs, troubadours, ménestrels égayaient la foule. La foire de ce temps, qui se tenait en Août, fut donc à la fois l'ancêtre de notre Foire d'été de Septembre et de notre Foire Commerciale d'Avril.

La Comtesse Marguerite, fit encore œuvre durable en fondant l'**Hôpital-Hospice de Seclin,** qui subsiste encore. Elle mourut, fort regrettée des Lillois, en 1280. Notons encore que sous son règne se distinguèrent trois poètes Lillois : **Pierre le Borgne, Marie Dragneau** qui chanta l'hiver et ses frimas, et, le plus célèbre de tous, **Jacquemars Gielée,** qui écrivit Renard-le-Nouvel, roman satirique dont la réputation s'est perpétuée jusqu'à nos jours. En 1297, un autre littérateur, **Jean Roisin,** écrivit un ouvrage sur les franchises, les lois et coutumes de Lille.

Lille sous la royauté française de 1297 à 1369

Pour la seconde fois, Lille allait retomber, tout en conservant ses Comtes, sous le pouvoir direct de la royauté française. La lutte durait depuis trois siècles entre la royauté et les grands vassaux quasi-indépendants, bien qu'ayant prêté serment de fidélité, et, des six grandes pairies françaises instituées par Hugues Capet, la Flandre seule était restée intacte. Les autres avaient été absorbées par le pouvoir royal.

L'Hospice Comtesse en son état actuel entrée de la rue de la Monnaie
(Ph. Archives)

Il appartenait à **Philippe-le-Bel** de compléter l'unité française à cette époque. Profitant de la maladresse de **Guy de Dampierre,** le successeur de Marguerite-de-Constantinople, le roi de France s'empara de Lille en 1297, malgré l'intrépidité de ses défenseurs commandés par le chevalier Roux de Fauquemont. Après la bataille de Courtrai (1302), Lille fut reprise, mais la ville resta définitivement à Philippe-le-Bel, après la bataille de Mons-en-Pevèle (1304).

Le roi de France et ses successeurs traitèrent les bourgeois de Lille avec bonté, sachant se les attacher. L'industrie, le commerce de la ville prospérèrent à nouveau, des fontaines publiques, dont la « Fontaine aux Changes », sur l'emplacement de la Vieille Bourse actuelle, établies. La Place du Marché, actuellement Grand-Place, eût, avec ses halles et sa Bourse, une grande faveur près des Lillois et de toute la Flandre. Le mouvement industriel acquit à Lille une importance considérable et le luxe des bourgeois ne le céda en rien à celui de la Cour de France. La fabrication des draps et de la toile de lin devint notamment une source de richesse.

Les Comtes de Flandre, vassaux du roi, furent tour à tour **Robert de Béthune, Louis de Nevers,** tué à Crécy en 1346, et **Louis de Mâle,** qui eut à lutter contre les anglais et défit une de leurs armées à Quesnoy-sur-Deûle, en 1356.

Ce prince consentit au mariage de sa fille Marguerite de Mâle avec **Philippe-le-Hardi,** duc de Bourgogne, en 1369. Comme il mourut sans enfants mâles, il en résulta qu'à sa mort, survenue en 1384, la Flandre fut incorporée aux possessions de la maison de Bourgogne. Nous examinerons bientôt ce que fut la vie de la cité sous le règne des fastueux ducs **Philippe-le-Hardi, Jean-sans-Peur, Philippe-le-Bon, Charles-le-Téméraire** et de la duchesse **Marie de Bourgogne.**

V.B.

AVIS IMPORTANT AUX AUTOMOBILISTES

Suivant les instructions de l'Oberfeldkommandantur 670, M. le Commissaire central de police invite les propriétaires et conducteurs de véhicules automobiles à pourvoir ces véhicules du même dispositif d'obscurcissement que les voitures militaires allemandes.

Le camouflage des phares doit être tel qu'il ne laisse passer la lumière que sur une longueur de huit centimètres et une largeur de un centimètre. De plus, sur chaque phare, doit être fixée une visière métallique horizontale de huit centimètres sur quatre centimètres de longueur, immédiatement au-dessus des fentes.

Le délai accordé pour munir les phares du dispositif nécessaire expire le 10 décembre 1940 ; passé cette date, les véhicules non conformes seront confisqués.

De plus, il est rappelé aux propriétaires de véhicules automobiles que les vitesses maxima sont de 40 kilomètres à l'heure en ville et 80 kilomètres sur route.

AVIS DU CRÉDIT MUNICIPAL

L'Administration rappelle au public qu'elle effectue des prêts sur bijoux, vêtements, meubles, objets divers, et que l'œuvre de la Fondation Masurel, qui fonctionne dans ses locaux, prête gratuitement jusqu'à concurrence de 200 francs à toute personne nécessiteuse qui vient elle-même déposer, renouveler ou dégager ses nantissements.

Elle lui fait également connaître qu'elle consent des avances sur pensions civiles et militaires de l'Etat et sur valeurs mobilières françaises. En outre, elle reçoit des fonds en placement soit sous forme de dépôts à vue à 2 %, soit sous forme de Bons de Caisse à 3,50 et 4 %.

ETAT CIVIL

Naissances du 28. — Comyn Francine, rue du Bulsson, 57, cour Franchomme, 3 ; Beeckman Michel, 188, boulevard Victor Hugo ; Vanthourout Claude, 58, rue Paul Lafargua ; Déprez André, 60, boulevard Vauban ; Bédé Jean, 83, boulevard Vauban ; Fouquo Marie, 12, boulevard du Maréchal Veillant ; Duchatel Jean, 10, rue Gobin ; Ghye Michel, 22, rue de La Bassée.

Décès. — Serruys Sidonie, 68 ans, Vve de Louis Dhaennens, 104, avenue du Peuple Belge ; Touchefeu Jean-Marie, 78 ans, 43, rue d'Arcole, cour Michel, 15 ; Vangermée René, 5 mois, rue Emile Vandenberghe, cité Crussé, 9 ; Matthey Ernest, 50 ans, 35, rue Marengo ; Olivier Germaine, 54 ans, célibataire, 86, rue du Port ; Wilst Ghislain, 13 ans, 2, place Barthélémy Dorez ; Waelkens Emile 42 ans, 2, place Barthélémy Dorez ; Igier Marcel, 35 ans, 196, boulevard Montebello.

FUNÉRAILLES

Mme Ernest MATTHEY-CAPART, son épouse ;
M. et Mme DUBOIS-MATTHEY, ses enfants ;
Mlle Brigitte DUBOIS, sa petite-fille ;
Mme Vve Etienne MATTHEY, sa mère ;
Monsieur François CAPART, son beau-père ;
M. Georges MATTHEY, son frère ;
M. Fernand CAPART, son beau-frère ;
Mme Henri MARTIN-MATTHEY sa tante ;
Les familles DESSAINT, CAPART et ALLARD, vous font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Ernest MATTHEY

décédé à Fives-Lille, le 29 novembre 1940, dans sa 50e année.
Les funérailles auront lieu **Lundi 2 décembre, à 9 h. 30,** en l'Eglise Notre-Dame de Fives, d'où son corps sera conduit au cimetière d'Hellemmes, pour y être inhumé. L'assemblée 35, rue Marengo, à 9 heures 15.
Les condoléances à l'issue de la cérémonie religieuse.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

MESSE ET OBIT

Vous êtes prié d'assister à l'Obit qui sera chanté le 3 Décembre, en l'église de Lomme (Bourg), à 10 heures pour le repos de l'âme de Monsieur **Paul POURCELET,** victime civile, décédé à Gravelines, le 24 Mai 1940, âgé de 19 ans.
De la part de M. et Mme POURCELET-BARBERY, ses parents ; Mlles Louise et Denise POURCELET, ses sœurs et toute la Famille.
Cet avis tient lieu de faire-part. 34.118

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELEINE

Allocations militaires

Paiement de la deuxième quinzaine de novembre les mercredi 4 et jeudi 5 décembre, au 184 bis, rue de Lille (ancienne Société Générale) dans l'ordre suivant :

Mercredi 4, de 8 h. 30 à 12 h., 1 à 500 ; de 14 à 17 h., 501 à 1.000 ; jeudi 5, de 8 h. 30 à 12 h., 1.001 à 1.500 ; de 14 à 17 h., 1.501 à la fin.

Paiement des retardataires au bureau des P. T. T., les vendredi 6 et samedi 7 décembre.

Vaccination antidiphtérique. — Des séances de vaccination antidiphtérique auront lieu dans le courant du mois de décembre. Les parents qui désirent faire vacciner leurs enfants doivent se conformer aux indications suivantes :

Pour les enfants qui fréquentent l'école, la demande doit être adressée à la direction de l'école.

Pour ceux qui ne fréquentent pas l'école, l'inscription doit se faire à l'Etablissement des Bains-Douches (1er étage, bureau de l'Inspection Médicale Scolaire), du 1er au 15 décembre, les lundis et jeudis, de 14 à 17 h.

L'inscription des enfants qui, étant déjà vaccinés, doivent recevoir la piqûre de consolidation, doit se faire dans les mêmes conditions.

Basket-ball. — Rencontres du dimanche 1er décembre au Stade Donat Agache : à 9 h. 30, Juinors contre St-André Juniors. Sont convoqués : Paccard, Van Roy, Deruyck, Masschelier, Hackière, Vernlest. A 10 h. 15, Réserves contre St-André I. Sont convoqués à 10 h. au vestiaire : Dewilder, Boisne, Guérin, Duprez, Coucke, Poteau II. A 11 h., Kuhlmann 1 contre St-Benoit I. Sont convoqués à 10 h. 30 au vestiaire : Longhin, Vandenbranden, Poteau I, Pawlak, Scribot, Galle, Leloyer.

SAINT-ANDRÉ

ALLOCATIONS DE CHOMAGE

Le paiement des allocations de chômage aura lieu le lundi 2 décembre, dans l'ordre suivant : 1° Chômeurs ayant moins de 65 ans : numéros 1 à 800, de 9 h. 30 à 10 h. ; de 801 à 1.110, de 10 h. à 10 h. 30 ; 2° Chômeurs ayant plus de 65 ans : de 10 h. 30 à 11 h.

SECOURS AUX FAMILLES PRIVÉES DE RESSOURCES ET AUX REFUGIÉS

Le paiement des secours aux familles privées de ressources et aux réfugiés, aura lieu le lundi 2 décembre, de 11 h. à 12 h.

LE RAVITAILLEMENT

Une révision des inscriptions chez les épiciers aura lieu au début de la semaine prochaine, pour la distribution de décembre. Les habitants qui désireraient changer sont invités à se faire inscrire à la Mairie, du lundi 2 au mercredi 4 décembre, de 9 h. à midi.

Au Sporting-Club Saint-André. — Quelques modifications sont survenues à la dernière minute pour les matches de dimanche 1er décembre, que doit disputer le Sporting-Club de Saint-André.

C'est sur le terrain de l'Etoile Verte, à Lille, que se déroulera le match de Championnat de l'Union de Flandre, contre le S.C.S.A., et non sur le Stade Municipal de Saint-André. La rencontre sura lieu à 14 h. 30 au lieu de 15 h.

Les footballeurs dont les noms suivent devront se trouver, à 13 h., très précises, au siège, pour le départ à 13 h. 15.

Bottin, Bonte, Ghesquier, Gabrie, Delmarle, Deveneyns, Lestoquoi, Leroy, Rogie, Berghe, J. Dewilder, Carru (Maillots et culottes blancs, bas blancs et rouges).

Equipe 1 B : la recontre S.C.S.A. contre Racing-Club (1 B) aura lieu sur le terrain du Racing-Club Lillois, à 15 h. Départ à 13 h. 30, au siège, pour les footballeurs suivants :

Van Morteghem, Botteau, F. Delmarle, Lamlaux, Degheselle, A. Ghesquier (Maillots verts).

Cet avis tient lieu de convocation.

ARMENTIÈRES

Pour la publicité et les communiqués, s'adresser à M. Vanderschooten 14, rue Béranger ou 264, Chemin du Bizet

Fonds municipal de chômage

Le paiement des secours de chômage pour la période du 18 au 30 novembre aura lieu mardi 3 décembre, au bureau de chômage, 33, rue des Rotours, dans l'ordre ci-après : 1 à 1.500, de 9 h. à 9 h. 30 ; 1.151 à 2.100, de 9 h. 30 à 10 h. ; 2.101 à 2.650, de 10 h. à 10 h. 30 ; 2.651 à 3.050, de 10 h. 30 à 11 heures.

Pour la bonne marche du service, prière de respecter l'horaire ci-dessus.

REX 3 h. et 6 h. **L'aventure d'un marin devenu champ. de boxe** Alb. PREJEAN ANNABELLA **SOIR DE RAFLE** 2301

Secours aux familles nécessiteuses

Le paiement des secours aux familles privées de ressources aura lieu au bureau de chômage, 33, rue des Rotours, mardi 3, dans l'ordre ci-après : 1 à 140, de 14 h. 30 à 15 h. ; 141 à 280, de 15 h. à 15 h. 30 ; 281 à 440, de 15 h. 30 à 16 heures.

Prière de respecter l'horaire ci-dessus.

CENTRAL-CINÉ Le joyeux Milton de **EMBRASSEZ-MOI** avec SINOËL, TANIA FÉDOR et **UN DE LA M